



Faire venir ma mère marocaine en France ?

Par **Milou83**, le **04/02/2021** à **19:11**

Bonjour, (on dit *Bonjour en arrivant quelque part, non ?*),
Je souhaite faire venir ma mère marocaine en France, dans le cadre du regroupement familial. Je suis de nationalité française. Quelles sont les conditions que je dois remplir ? Merci de votre réponse.
Cordialement.

Par **amajuris**, le **04/02/2021** à **20:43**

Bonjour,
votre mère doit s'adresser à un consulat de France au Maroc pour obtenir un visa long séjour ascendant de Français.
deux cas :
- soit votre mère a des moyens propres pour résider en France et avoir une couverture maladie.
- soit votre mère n'a pas les moyens et vous devez vous engager pour y subvenir y compris en matière de couverture maladie.
le principe est que votre mère de nationalité marocaine, ne soit jamais à la charge de la France.
vous pouvez consulter ce lien : <http://assouevam.fr/Visa-long-sejour-Ascendant-a-charge-d-un-e-citoyen-ne-francais-e.html>
salutations